



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	AERO 5
<b>Code du produit</b>	SOL520LT ; SOL5205LT
<b>Autres moyens d'identification</b>	N.Dis. TM/MD
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Dégraissant puissant à évaporation rapide.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Cancérogénicité (Catégories 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

### ATTENTION

H302 : Nocif en cas d'ingestion  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P261 : Éviter de respirer les vapeurs.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Chlorure de méthylène	75-09-2	80 - 100 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
<b>Note au médecin</b>	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits

chimiques.

**Précautions spéciales pour les pompiers**

Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	10 à 25 °C (50 à 77 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Chlorure de méthylène : 2300 ppm.		
Chlorure de méthylène	VEMP (8h)	25 ppm 50 ppm 50 ppm	BC ACGIH , ON RSST (C2, EM)
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		

Mesures de protection individuelle	
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial.
<b>Mains</b>	Porter des gants de Néoprène ou des gants laminés multicouche fabriqués de polyéthylène et de copolymère éthylène-alcool de vinyle. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
<b>Voies respiratoires</b>	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Tablier      Lunettes anti-éclaboussures      Gants de néoprène mince	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Couleur</b>	Incolore	<b>Limite d'inflammabilité</b>	13 à 23%
<b>Odeur</b>	Légèrement éthéré	<b>Point d'éclair</b>	S.O.
<b>Seuil olfactif</b>	160 ppm	<b>Température d'auto-inflammation</b>	556 à 662 °C (1032.8 à 1223.6 °F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Non
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	2.93 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	40 à 41 °C (104 à 105.8 °F)	<b>Densité relative</b>	1.34 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Éther éthylique	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	46.5kPa (348.8 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	<b>Viscosité</b>	2 cSt
<b>% de volatilité</b>	100%	<b>Masse moléculaire</b>	84.94

N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Attaque certains plastiques et caoutchouc.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Bases fortes, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux), poudres métalliques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Chlorure de méthylène Ingestion 1600 mg/kg Rat DL50 Inhalation 62 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Rat DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) est irritant pour les yeux (lapin, tests d'irritation).</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer des démangeaisons, des rougeurs et une irritation de la peau. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) est irritant pour la peau (lapin, OCDE 404). L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation est considérée comme étant la principale voie d'exposition du produit. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p><b>Voie orale</b> Nocif si ingéré. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Peut causer des dommages au foie et aux reins.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b></p> <p><b>Nom chimique CIRC NTP</b> Chlorure de méthylène 2A R CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) est cancérogène chez les animaux et probablement cancérogène chez les humains (TOXNET). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p>

	<p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Le système nerveux central.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Aucune information supplémentaire.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête) CL50 193 mg/L; 96 h (CAS no 75-09-2)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 220 mg/L; 48 h (CAS no 75-09-2)</p> <p>Plante aquatique - Algue, Selenastrum capricornutum CE50 &gt;662 mg/L; 96 h (CAS no 75-09-2)</p>
<b>Persistance</b>	Non persistant dans l'environnement.
<b>Dégradabilité</b>	Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) n'est pas facilement biodégradable (<26% en 28 jours) OCDE 301C. Cependant, une autre étude indique que le dichlorométhane est biodégradé (68% en jour 28) dans le test de la bouteille fermée (OCDE 301D).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) a des facteur de bioconcentration (FBC) chez les poissons de 2 à 40. Ces données indique un potentiel de bioaccumulation faible à moyen (TOXNET).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit s'évapore rapidement dans l'atmosphère. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) a des valeurs expérimentales Koc de 8-48. Ces valeurs indiquent que le chlorure de méthylène devrait avoir une mobilité élevée dans le sol (TOXNET).
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

	<p><b>Contenant</b> Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les résidus doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1593
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	DICHLOROMÉTHANE
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire,

maritime et routier, applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant  $\leq$  5 L chacun.

### TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Classe(s) relative(s) au transport



Classe 6.1

Groupe d'emballage

III

Guide des mesures d'urgence 2016

160

### IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification

UN 1593. DICHLOROMÉTHANE. Classe 6.1, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-A

### IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification

UN 1593. DICHLOROMÉTHANE. Classe 6.1, GE III.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Chlorure de méthylène	75-09-2	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Chlorure de méthylène	75-09-2	X	X	X		X	X			X

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants



- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances


- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Chlorure de méthylène	75-09-2	X	

<b>Autres réglementations</b>	
	<p style="text-align: center;"><b>HMIS</b>                      <b>NFPA</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>② Health ① Flamability ① Reactivity ⓧ Protective Equipment</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>1 2    0</p> </div> </div>

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
<b>Version</b>	04
<b>Autres informations</b>	<p><b>RÉFÉRENCES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/</a></li> </ul> <p><b>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :</b> 2017-09-21.</p> <p><b>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :</b> section 14.</p> <p><b>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :</b> 2018-02-07.</p> <p><b>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :</b> section 3.</p> <p><b>DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :</b> 2019-07-31.</p> <p><b>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 :</b> section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System          NFPA: National Fire Protection Association          OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)          NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health          NTP: National Toxicology Program          RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)          CIRC: Centre international de recherche sur le cancer          DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé          SGH: Système général harmonisé          SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail          VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)          VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<p><b>Produit par</b></p>  <p>Une vision globale de la prévention!</p>	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>